

Service du renseignement de sécurité

contre la décision du gouvernement au sujet des essais du missile de croisière.

Sans peut-être comprendre toute la portée du projet à l'étude et des pouvoirs qui seraient confiés au solliciteur général (M. Kaplan) et au service du renseignement de sécurité, mes électeurs s'imagineront peut-être que ces pouvoirs-là sont justifiés et nécessaires. Cependant, ils changeraient sûrement d'avis s'ils savaient qu'eux-mêmes seront victimes d'écoute électronique, de surveillance, s'ils savaient que leur courrier sera ouvert ou que le service de sécurité aura accès aux données sur les allocations familiales et aux dossiers médicaux, comme cela est prévu dans le projet à l'étude.

Le ministre s'est toujours fait le défenseur des vastes pouvoirs réclamés dans le projet à l'étude indiquant que les activités d'enquête et d'écoute seraient autorisées par un juge de la Cour fédérale. De nombreuses demandes de mandats sont présentées en vertu du Code criminel et très peu, s'il y en a, sont rejetées. Le projet de loi n'offre pas aux citoyens canadiens le type de protection dont ils ont besoin, si tant est que les pouvoirs qu'il confère puissent se justifier.

Nous, du NPD, croyons que les pouvoirs prévus dans le projet de loi sont trop vastes et mal définis pour être acceptables lorsqu'il s'agit de protéger les libertés civiques de tous les Canadiens. Bien que le gouvernement se soit fondé sur la recommandation de la commission McDonald que les fonctions de police et de renseignement devraient être distinctes, il n'a accepté aucune suggestion qui lui aurait permis de mieux définir le mandat du service. Comme l'a dit Roy McMurtry, procureur général de l'Ontario, les définitions contenues dans le projet de loi sont dangereusement vagues. Nous, néo-démocrates, applaudissons à cette très judicieuse critique.

Les citoyens canadiens pourront encore être victimes des techniques de furetage du service de sécurité prévues dans ce projet de loi. Il incombe au Parlement d'établir une loi sur la sécurité qui, tout en protégeant la sécurité nationale comme nous le désirons tous, protégera les libertés des citoyens canadiens respectueux de la loi. Nous devons faire le nécessaire pour empêcher que l'on tienne à nouveau des dossiers judiciaires sur les Canadiens, comme les 800,000 établis par les services de sécurité de la GRC en raison de lois et de directives peu précises et d'une surveillance insuffisante de la part du gouvernement élu et des ministres.

Il est intéressant de noter que les députés conservateurs se tiennent encore une fois tranquilles, alors que ce projet de loi va être renvoyé au comité et prendre éventuellement force de loi, sans offrir la moindre protection aux citoyens canadiens en définissant de façon plus précise le mandat du service proposé. Le nombre d'orateurs du parti conservateur est loin d'être aussi élevé que nous aurions pu l'attendre dans le cadre de ce débat.

M. McDermid: Comment le sauriez-vous? Je viens tout juste d'arriver.

M. Miller: Les députés d'en face semblent croire que ce projet de loi serait acceptable s'il était proposé par un gouvernement conservateur. Je voudrais vous lire les remarques faites par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen), comme en témoigne la page 1304 du hansard:

Comme l'a dit le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker), si une mesure semblable avait été proposée telle quelle par un gouvernement précédent, le gouvernement Saint-Laurent, le gouvernement Diefenbaker ou le gouvernement

Pearson, elle aurait probablement suscité peu de protestations, parce que le public faisait confiance à ces gouvernements et à leurs initiatives.

Le problème qui se pose aujourd'hui est une question de confiance à l'endroit du gouvernement. Ce n'est pas uniquement une question d'incompétence qui nous préoccupe, bien que les cas d'incompétence soient flagrants dans la présente administration. Ce qui préoccupe vraiment le public canadien, c'est que le gouvernement semble se complaire dans le pouvoir. Il lui plaît tellement qu'il ne fait preuve d'aucune discipline, retenue ou modération dans l'exercice de ce pouvoir.

Si les députés conservateurs jugent ce projet de loi inacceptable, il le sera tout autant sous un gouvernement libéral, conservateur ou néo-démocrate.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, je tiens moi aussi à participer au débat, mais je trouve la situation inquiétante parce que je n'étais pas ici vendredi dernier. J'assistais à une mise en candidature, la mienne en l'occurrence, dans ma circonscription. Pour pouvoir revenir à la Chambre...

M. Riis: Comment vous en êtes-vous tiré?

M. Thacker: Cela étonnera sans doute les députés de savoir que j'ai été choisi candidat.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Cela étonne certainement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin). Cela l'étonnera encore plus de savoir que j'ai été choisi candidat sans opposition.

Pendant mon absence, les ministériels ont recommencé leurs vieilles manigances. Ils essaient d'empêcher la Chambre de débattre à fond le nouveau projet de loi. Les ministériels prétendent que, d'une certaine façon, ce projet de loi est à l'étude à la Chambre depuis déjà longtemps, mais ce n'est pas vrai. Cette mesure découle du projet de loi C-157, qui n'a même pas été présenté à la Chambre. Il a été expédié au Sénat lorsque les défenseurs des libertés civiles et des Canadiens de tous les coins du pays ont commencé à protester contre sa présentation. Le comité du Sénat a formulé plus de 200 recommandations visant à modifier le projet de loi C-157. La mesure a ensuite réintégré la machine bureaucratique et c'est le projet de loi C-9 qui en est ressorti. Les ministériels prétendent que cela a résolu tous les problèmes.

• (1230)

Ce n'est tout simplement pas le cas, monsieur le Président. En tant que députés, nous savons qu'il faut des semaines pour circonscrire l'essentiel d'un projet de loi; l'homme de la rue est occupé à gagner sa vie et ne peut pas, comme nous, consacrer tout son temps à l'étude d'un projet de loi. Nous avons certes raison de nous alarmer, mais je crois que nous devrions donner un peu plus de temps aux Canadiens ordinaires.

Et voici, monsieur le Président, que je prends la parole pour la deuxième fois au sujet de ce projet de loi parce que le gouvernement ne me paraît pas disposé à accorder ce temps aux Canadiens. Il semble que ses propres intérêts personnels et politiques vont prendre le dessus sur l'intérêt national. Un projet de loi de cette portée et de cette importance devrait être amplement débattu et analysé à la Chambre, au comité et dans la population en général. Le projet de loi C-9 compte plus de cinquante pages, fusionne deux lois distinctes et vise à en modifier une douzaine d'autres. Il est très complexe.